

Projet en SCOT en Pays Midi-Quercy : synthèse des avis Communautés de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron

Contexte :

Des réunions de concertation sur le projet de SCOT ont été organisées dans chaque Communauté de communes du Pays Midi-Quercy entre les mois de juin et de juillet 2015. Elles ont réuni 80 personnes au total, dont une cinquantaine d'élus.

Les participants (hors certains intervenants techniques : DDT 82, CAUE 82 et PETR) ont été invités à exprimer leurs avis sur plusieurs questions. Ce document résume les principaux avis exprimés par les participants. **Ces avis ont été exprimés « a priori » : avant des interventions techniques liées aux questions posées. Ces interventions ont permis d'apporter certaines informations et précisions, suite aux différents avis exprimés.**

Les documents associés à cette réunion sont consultables sur le site Internet du Pays Midi-Quercy : www.midi-quercy.fr

Les numéros correspondent au nombre d'avis recueillis exprimant la même idée (et non au nombre de participants) ; plusieurs avis ont pu être exprimés par une même personne. Les mots entre guillemets correspondent aux avis écrits par les participants (post-it).

Compte-tenu du déroulement de la réunion (couplée avec une réunion portant sur la présentation du nouveau centre instructeur dans cet EPCI) deux questions ont pu être posées aux participants.

DE QUELLE MANIERE IMAGINEZ-VOUS ETRE ACTEUR DE LA CONSTRUCTION DU SCOT ? (LE ROLE DES ELUS)

... participer, échanger (9) dont être force de proposition (7) et associer différentes échelles territoriales : communes, intercommunalités, Pays (2). Des retours d'expérience d'ailleurs (1)

« participation active à l'élaboration en tenant compte de l'évolution démographique » ;
« participer à la définition des objectifs et de la stratégie au niveau du PETR : commissions de travail sur des thèmes majeurs ou autres, ... » ; « voir comment cela s'est passé ailleurs : visites, témoignages ... » ;
« discuter du sujet en mairie, proposer notre idée à la CC qui fera remonter l'info au Pays Midi-quercy » ;
« au travers de plusieurs ateliers thématiques » ; « démarche informelle au niveau du chargé de mission ; idem au niveau de la Communauté de Communes, pour les représentants de la CC au Pays Midi-Quercy »
« en apportant notre vision du développement du territoire dans son ensemble : pôles de développement économique, pôles d'urbanisation ... et surtout voies de communication (type de voies et tracés) »
; « anticipation de l'évolution de la commune à long terme » ; « définir les atouts à protéger » ;

... « tenir compte » (6) des caractéristiques du territoire, de ses spécificités, de ses évolutions, des projets ET maintenir une cohérence (3)

« en tenant compte des spécialités de chaque commune, afin de maintenir une cohérence avec l'existant » ;
« cohérence territoriale » ; « en tenant compte de l'évolution démographique » ; « inscrire nos projets d'intérêt communs et coordonnés (communes , communautés de communes , Pays Midi-Quercy, Région), exemple: silo, photovoltaïque, conservation et protection terre agricole » ; « prendre en compte le PLU communal, tenir compte du paysage de la commune, de l'espace, de l'agriculture » ; « mettre en valeur les atouts par commune ou zone » ; « apprendre à connaître le territoire et ses différentes [composantes] : paysages, activités ... » ; « définir les atouts à protéger »

... Réserve (1) : « un acteur qui aura du mal à se faire entendre »

QUE PEUT APPORTER UN SCOT POUR VOTRE TERRITOIRE ? SELON VOUS, CE SCOT SERAIT REUSSI S'IL PERMET...

... « Coordonner » les projets et les différents enjeux, notamment en tenant compte des projets et des documents d'urbanisme existant à une échelle communale (6)

« si coordination des différents enjeux : habitat, politique agricole, politique industrielle, politique des transports et des déplacements » ; « priorités: coordonner les projets et avancer dans toutes les démarches administratives » ; « il serait important de partir des PLU communaux et d'en respecter les spécificités » ; « le SCOT doit être en continuité de ce que nous avons déjà (PLU). De façon, à ne pas « contredire » ce qui existe (et ne pas bloquer des projets dont nous avons besoin économiquement) » ; « permet : de concrétiser les projets communaux » ; « objectif : créer une identité de territoire »

... apporter une valeur ajoutée dans différents domaines liés au développement durable, notamment au niveau des emplois, des déplacements et du tourisme (5)

« conforter le développement économique, créer des emplois dans une politique concertée et de consensus au niveau du Pays » ; « favoriser la transition énergétique (mobilité, transport, habitat ...) » ; « politique touristique et jeune commune » ; « s'il permet de donner une visibilité et une attractivité de notre territoire » ; « priorité : apporter du mieux, qualité de vie, tourisme, culture, emploi, déplacement » ;

... participation et écoute des différents acteurs (4), associer et prendre en compte notamment les communes

« le conseil municipal doit avoir la maîtrise du territoire communal et l'orientation de ce territoire » ; « il serait important que les petites communes participent à la démarche » ; « important d'écouter et de prendre en compte les élus de terrain surtout en zone rurale » ; « important de mobiliser les acteurs, différentes professions et associations... et les convaincre de l'apport de ce travail » ; « s'il permet de mieux se connaître »

... si le SCOT est reconnu (3) et permet à chacun de trouver sa place (cf. prise en compte des complémentarités)

« SCOT réussi, si adhésion unanime au projet » ; « s'il permet que chacun se sente à sa place et reconnu » ; important d'identifier les différentes zones et que les moins « attractives » en terme de population, y trouve aussi quelque chose »

... s'il permet un équilibre (2) : un équilibre territorial et un équilibre urbain / rural

« préserver les espaces naturels et agricoles, trouver un équilibre entre les gros bourgs et commune rurale » ; « le SCOT serait réussi s'il permet d'équilibrer le développement du territoire »

... s'il n'apporte pas trop de contraintes, de limitations (3) :

« ne pas apporter trop de contraintes pour seul but de favoriser la cohérence » ; « ne pas se sentir obligé » ; « éviter de se retrouver bloqué pour certains projets qui peuvent émerger plus tard »

Crainte exprimée (1) : complications, charges

« un SCOT sur le territoire, complication une fois de plus des services et charges nouvelles pour le contribuable »

Rédaction de l'annexe : PETR du Pays Midi-Quercy - B.DANIEL et C.AZNAR – septembre / octobre 2015